

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/10/21

Dossier complet le :

04/10/2021

N° d'enregistrement :

F-11-21-C-0136

1. Intitulé du projet

Transition GNV du Centre Bus de Saint-Denis

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Régie autonome des transports parisiens (RATP)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

François WARNIER de WAILLY - Directeur de programme - Maître d'ouvrage du
programme BUS 2025 au sein du département Réseau de Surface

RCS / SIRET

7 7 5 6 6 3 4 3 8 0 1 9 0 6

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°) Installations classées pour la protection de l'environnement	<p>Le site est actuellement classé sous le régime de déclaration contrôlée ICPE pour les rubriques suivantes : 2930-1-b et 1435-2.</p> <p>Le projet est associé à la mise en place d'une station de compression de GNV pouvant délivrer un débit >2000 Nm³/h, classant l'installation sous le régime de l'Autorisation au titre des rubriques 1413-1 et à déclaration contrôlée au titre de la rubrique 4718-1-b</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Modifications des installations existantes :

- Atelier de maintenance : adaptation pour accueil des bus GNV, mise aux normes ATEX et détection gaz
- Plan de circulation : il sera adapté à la mise en place des distributeurs de gaz pour le chargement des bus GNV
- Le hall de remisage sera adapté aux normes ATEX

Création de nouvelles installations et équipements :

- Station de compression : acheminement de gaz naturel en caniveau avec 4 compresseurs au maximum: 5480 Nm³/H
- 5 postes de charge rapide GNV (en fonctionnement simultané) et 3 postes de secours. Il n'y a pas de charge lente à la place au remisage
- Stockage de GNC en bouteilles: 9,7 T

4.2 Objectifs du projet

L'ensemble des acteurs du transport public en Ile-de-France s'est engagé résolument dans la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des gaz à effet de serre.

Acteur majeur de la mobilité, la RATP a lancé dès 2014 le plan "Bus 2025" dont l'objectif relatif au matériel roulant est particulièrement ambitieux :

- Zéro bruit
- Zéro émission de CO2
- Zéro gaz à effet de serre.

Ainsi la flotte de 4600 bus exploitée en Ile-de-France par la RATP sera 100% écologique à l'horizon 2025. Cet objectif passe par l'adaptation des dépôts de bus au nouveau matériel roulant qui remplacera progressivement l'actuelle flotte gasoil. Les travaux d'adaptation des Centres Bus au GNV représentent 50%.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs Centres Bus seront totalement convertis au GNV, notamment le centre bus de Saint Denis qui est l'objet de la présente demande d'examen.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La contrainte principale du projet est le maintien en exploitation de l'activité et de la capacité de remisage à terme et pendant toute la période des travaux, soit pendant une période de plus de 13 mois.

La date de mise en service souhaitée par la RATP pour l'ensemble des installations GNV est juin 2024.

L'organisation des travaux est prévue comme suit :

> Travaux Station de compression / Charge rapide :

- Installation de la station de compression : zone libre et facile d'accès, travaux pouvant être effectués en journée sans phasage particulier. Le poste de livraison GRDF sera positionné en limite de propriété avenue Lénine.

- Installation pistes de charge rapide : travaux à réaliser piste par piste afin de laisser libre à minima 3 pistes sur 4 pendant les travaux. Les travaux pourront s'effectuer en journée.

> Travaux d'adaptation :

- Mise à niveau des ateliers et du hall de remisage : principalement installation d'une détection gaz et mise en conformité ATEX, peut être réalisée en journée avec les opérations de maintenance des bus

- Réfection du hall de remisage, peut être réalisée en journée quand le hall de remisage est vide

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités relatives à l'exploitation seront conservées sur site, elles seront adaptées à l'évolution du parc véhicule (en nombre et en type de bus et/ou cars).

Les activités de maintenance ne seront pas modifiées à l'arrivée de bus gaz. L'ensemble de la maintenance sera conservée sur site et adapté à la nouvelle flotte de Bus GNV.

La station de compression sera implantée du côté de l'avenue Lénine. Chaque module de compression est autonome et fonctionne avec ses propres équipements périphériques en cas de défaillance d'un module de compression.

L'ensemble de la station de compression et des équipements périphériques est intégré sur la dalle en béton du remisage existant, un prolongement de cette dalle sera réalisé pour les équipements de stockage. Cette dalle sera montée sur pilotis.

Le dallage de la station de compression sera relié au réseau des eaux pluviales.

Les bus chemineront comme actuellement, les postes de charge rapide seront situés au même niveau que les postes de charge gazole actuels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande d'autorisation environnementale ICPE et permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Pas d'extension du site	
Surface totale imperméabilisée dans le cadre du projet [m ²]:	252
> Accès et zone détente [m ²]	100
> Zone de stockage [m ²]	150
> Poste GRDF [m ²]	2
Local PEF (dans le hall de remisage) [m ²]	25
Surface totale projet (dont centrale de compression) [m ²]	600

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

39 avenue Lénine,
93 200 Saint-Denis

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 21' 30" E Lat. 48° 56' 43" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le Centre Bus de Saint-Denis relève actuellement du régime de déclaration contrôlée concernant 2 rubriques ICPE : 2930-1-b et 1435-2.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet soumettra le site au régime de l'autorisation au titre de la législation des ICPE sous la nouvelle rubrique 1413-1 et à déclaration contrôlée sous la nouvelle rubrique 4718-1-b

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est située à 2 km à l'est du Centre Bus : > ZNIEFF de type II (réf.110020475) "PARC DEPARTEMENTAL DE LA COURNEUVE" Source : géoportail
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Seine-Saint-Denis est couverte par un PPBE concernant les infrastructures routières et ferroviaires. Cependant le Centre Bus RATP n'est pas situé dans un des zonages.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la carte de l'atlas des patrimoines, le Centre Bus n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un bien inscrit, classé ou historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Denis est couverte par 2 PPRN : - PPRN argiles tassements différentiels prescrit le 23/07/2001 (site situé aléa moyen) - PPRN cavités souterraines affaissements et effondrements prescrit le 17/01/2005 (le site n'est pas situé sur une des zones d'aléas qui sont très localisées)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Centre Bus n'est pas situé sur un site ou des sols pollués. Source : géorisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Centre Bus n'est pas situé dans une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données communiquées par l'ARS 93, le site n'est pas situé dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable. A noter cependant que 4 captages AEP privés, sans mesure de protection en cours car non actifs : o Forage F1 GDF (non situé) o Forage F2 GDF (non situé) o Forage albien SNCF (chemin Petits Cailloux) o Forage sparnacien SNCF (chemin Petits Cailloux)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Centre Bus n'est pas situé dans un site inscrit : Source : atlas des patrimoines
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche se situe à 2km à l'est du site : > directive oiseaux (réf. FR1112013) "SITES DE SEINE-SAINT-DENIS" > directive habitat (réf. 110020475) "PARC DEPARTEMENTAL DE LA COURNEUVE" Par conséquent, les activités actuelles et future du site n'auront aucun impact sur cette Natura 2000, aucune annexe 6 ne sera présentée.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du site est situé à environ 750m au nord, il s'agit du Cimetière intercommunal des Joncherolles (id. 93059_001). Source : atlas des patrimoines

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvements d'eau. Le projet GNV n'induirait pas de consommation d'eau supplémentaire. Il est prévu le remplissage initial du réseau de refroidissement par un apport ponctuel en eau, inférieur à 1 m3. La station de traitement ne sera pas redimensionnée. Les eaux de la machine à laver les bus seront recyclées à 80% après traitement pour être réutilisées pour le lavage des bus.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est démontré sur la base des investigations de pollution menées sur le site de Saint Denis en 2019 des dépassements quasi-systématiques des critères d'acceptation en ISDI du fait de la présence de remblais. Nous considérons en première approche que les terres sont polluées Quantité des déblais total évacués [m3] : 310
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront en totalité évacués du site compte tenu de la pollution des sols au droit du Centre Bus. Des remblais seront importés pour réaliser les travaux Quantité de remblais nécessaire estimée [m3] : 270
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de perturbations, dégradations, destructions de la biodiversité existante car les installations du projet sont inscrites dans le site existant. Afin de créer les nouvelles surfaces nécessaires au projet, 6 arbres situés sur le site seront abattus. Une insertion paysagère végétale du site sera réalisée à l'issue des travaux. Un nombre d'arbres égal à ceux coupés sera replanté.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités actuelles et future du site n'auront aucun impact sur cette Natura 2000, aucune annexe 6 ne sera présentée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La principale voie d'exposition potentielle de la population voisine, au vu des enjeux et des caractéristiques du projet est l'inhalation. Dans la configuration projetée, les bus GNV généreront des gaz d'échappement contenant moins d'oxydes d'azote, moins de CO2 par rapport à un bus diesel, et quasiment pas de particules. Les données disponibles dans la littérature estiment la réduction à 95% pour les NOx. Pour la pollution locale, les études actuelles estiment le gain de 20 à 40% sur les NOx pour les bus en roulage urbain (vs bus diesel) Source : ADEME
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le programme ne prévoit pas d'augmentation du parc de bus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Matériel roulant : réduction du bruit des moteurs avec le nouveau carburant GNV (-50% par rapport au Gasoil) Les compresseurs et les postes de charge rapide sont les sources potentielles de bruit. Cependant des dispositifs de réduction des nuisances sonores seront dimensionnés afin de respecter les exigences réglementaires. Un relevé acoustique avant et après travaux sera réalisé.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'odeur en fonctionnement normal (le gaz est confiné dans les installations). Le passage du Centre Bus au GNV entrainera une diminution des odeurs liées à la combustion par rapport au Gazoil.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les compresseurs sont dans des caissons fermés sur socle qui limite le bruit et les vibrations. Les moteurs des bus GNV produisent moins de vibrations que les moteurs diesel.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réglementation du code du travail concernant l'éclairage des postes de travail sera respectée. Il est donc possible qu'un éclairage supplémentaire soit mis en place au niveau des postes de charge rapide pour éclairer l'aire de charge. Ces installations seront conformes à la réglementation en vigueur, notamment concernant la puissance et l'orientation des faisceaux.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le passage du Centre Bus au GNV entrainera une diminution des émissions de CO2, d'oxydes d'azote et de particules fines par rapport au Gazoil. - Diminution de 95% Oxydes d'azote (Source ADEME) - Diminution de 16% CO2 (Source ADEME sur véhicules lourds) L'arrêt de la distribution de gazoil réduira à terme les émanations d'hydrocarbure au sein du site de remisage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera une légère augmentation des volumes d'eaux pluviales. Le séparateur et la station de traitement resteront en place et les rejets liquides seront toujours compatibles avec les prescriptions en place. L'impact le plus significatif sera la forte diminution des quantités d'hydrocarbures présents dans les eaux de ruissellement du fait du retrait des bus gazoil (donc des rejets et égouttures dont ils sont responsables). Les stockages d'huiles et de lubrifiants seront sur bac de rétention dans l'enceinte technique.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents du site après projet seront identiques à ceux avant projet : eaux usées, eaux pluviales, eaux de lavage recyclées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera une diminution significative des déchets due à l'activité gazoil. Cependant, du fait de l'installation de nouveaux équipements, des déchets liés à l'usure de ces équipements seront à prévoir : flexibles usagés, bouteilles de gaz, divers déchets de maintenance... Ces déchets seront pris en charge, traités et éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Au regard de la sensibilité environnementale du site d'implantation, le projet GNV ne générera pas d'incidence notable sur l'environnement et la santé humaine mis à part le bruit où des mesures compensatoires seront mises en place en fonction des retours des études. Il est prévu de choisir des compresseurs avec des spécifications particulières.

Le projet contribue à l'amélioration de qualité de l'air, à la diminution de la pollution des sols et des eaux.

Le projet de conversion GNV a fait l'objet de plusieurs projections en terme d'aménagements possibles. Le critère de moindre impact sur l'environnement (atteinte possible des tiers par des risques technologiques) a été considéré dans l'ensemble des critères de sélection qui ont conduit au choix de l'aménagement retenu.

Les dangers liés au gaz inflammable seront traités dans une étude de dangers afin de justifier la maîtrise des risques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est implanté dans un milieu très peu sensible. Le projet ne générera pas d'impact environnementaux additionnels à ceux déjà existants (émissions de GES, bruit, odeurs, pollution des eaux de ruissellement), au contraire ils seront diminués grâce au passage au GNV des bus et à l'abandon du gazole comme combustible à terme.

Par ailleurs, le projet est réalisé au sein d'un centre bus existant, donc il est sans altération d'espaces naturels/agricoles existants. Il n'est concerné par aucun enjeu particulier qui nécessiterait une étude approfondie.

Les dangers liés au gaz inflammable seront traités dans une étude de dangers afin de justifier la maîtrise des risques. De plus Saint-Denis n'est pas le premier Centre Bus RATP à être converti au GNV et bénéficie donc du REX RATP sur ses autres sites convertis ou en cours de conversion GNV.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager à proximité immédiate du site. Les installations GNV seront internes au site. La station de compression GNV sera implantée côté avenue Lénine. Elle sera intégrée au paysage architectural du quartier en respectant les exigences du PLU de la ville de Saint-Denis.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise allouée au projet de centre bus sera maintenue en usage industriel de service urbain, sans en modifier l'activité d'origine, qui est l'entretien et la maintenance de bus.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sites consultés : Ministère de la Transition Ecologique et solidaire, Conseil Général de l'environnement et du développement durable, Missions régionales d'autorité environnementale Ile-de-France, DRIEE-AT

Recherche réalisée pour Saint-Denis, Saint-Ouen, Villeneuve-la-Garenne.

Les résultats sont listés ci-dessous:

- Ligne 15 Est du Grand Paris express reliant Saint-Denis Pleyel à Champigny Centre (93, 94) - aménagement urbain
- Centre aquatique olympique et l'aménagement du site de la Plaine Saulnier à Saint-Denis (93) - aménagement urbain
- Déclaration de projet de la ZAC de la Plaine Saulnier et sur la mise en compatibilité du PLU de Saint-Denis (93) - aménagement urbain

- Projet de création d'une station service GNV ENDESA à proximité du Centre Bus (source : gaz-mobilité.fr)

S'agissant essentiellement de projets d'aménagements urbains, les effets cumulés possibles portent sur la période travaux notamment sur la phase où des mouvements de terre seront possibles (trafic et envoi possible des terres dans des installations de traitement similaires). Toutefois, dans le cas présent, les mouvements de terre seront limités et auront peu d'incidences sur le trafic ou les installations de traitement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 01 octobre 2021

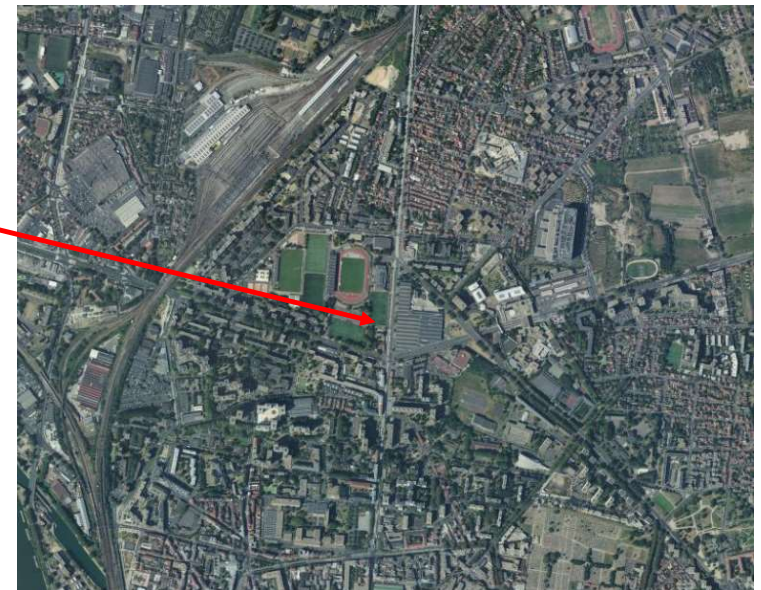
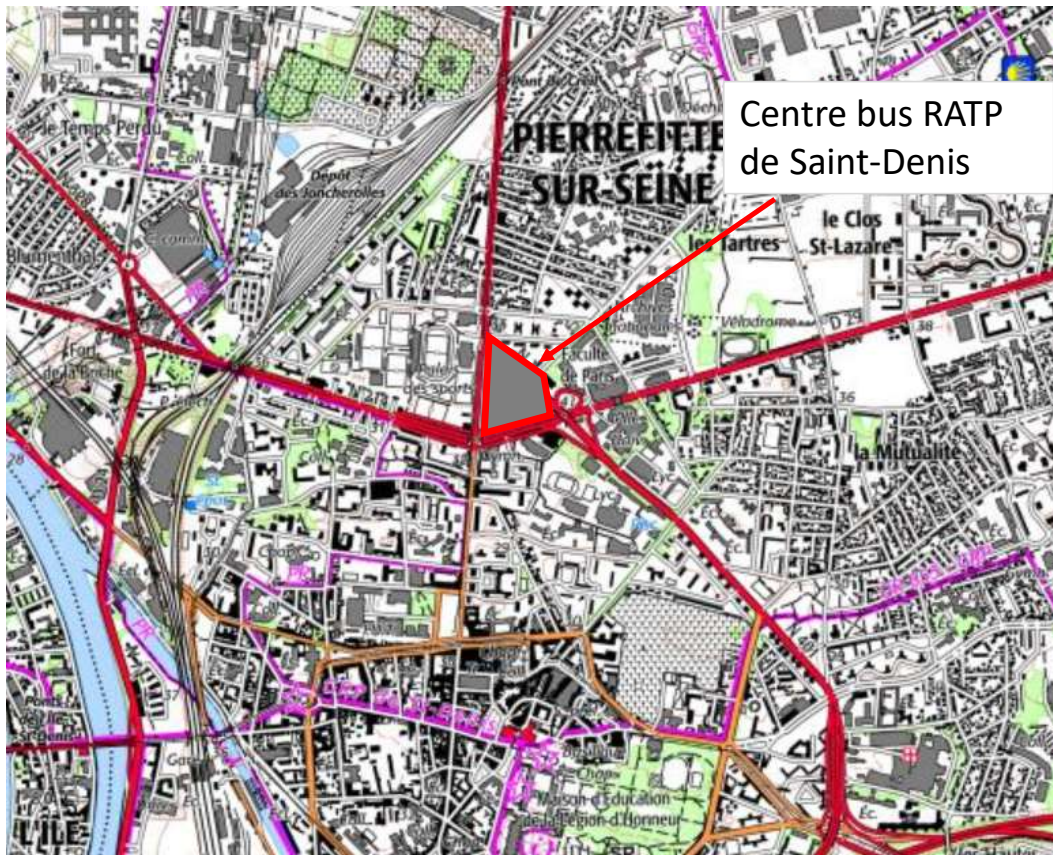
Signature



François de Wailly

Directeur du Programme bus 2025
Réseau de surface

CERFA N° 14734*03 - Annexe 2 – Plan de situation au 1/25 000 – Format A3



Site internet:

GEOPORTAIL

Date de consultation:

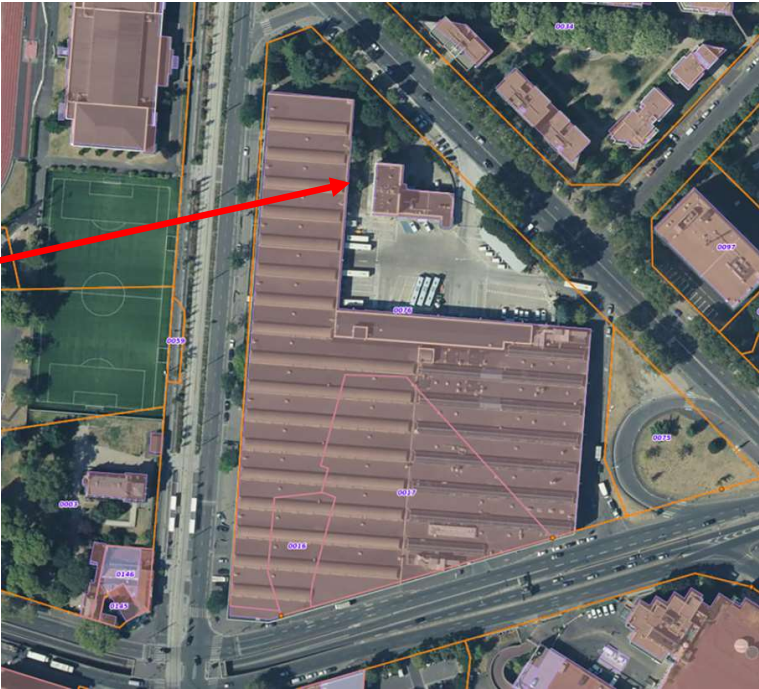
23/09/2021

URL: <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Echelle:

1 / 25 000

CERFA N°14734*03 - Annexe 3-1 – Insertion photographique – Format A3



LOCALISATION DU PROJET

CERFA N°14734*03 - Annexe 3-2 – Insertion photographique – Format A3



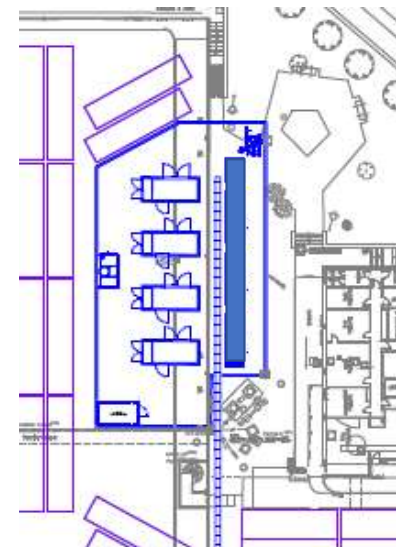
VUE DEPUIS ESPACE VERT



VUE DEPUIS COUR INTERIEUR



VUE DEPUIS AV. LENINE



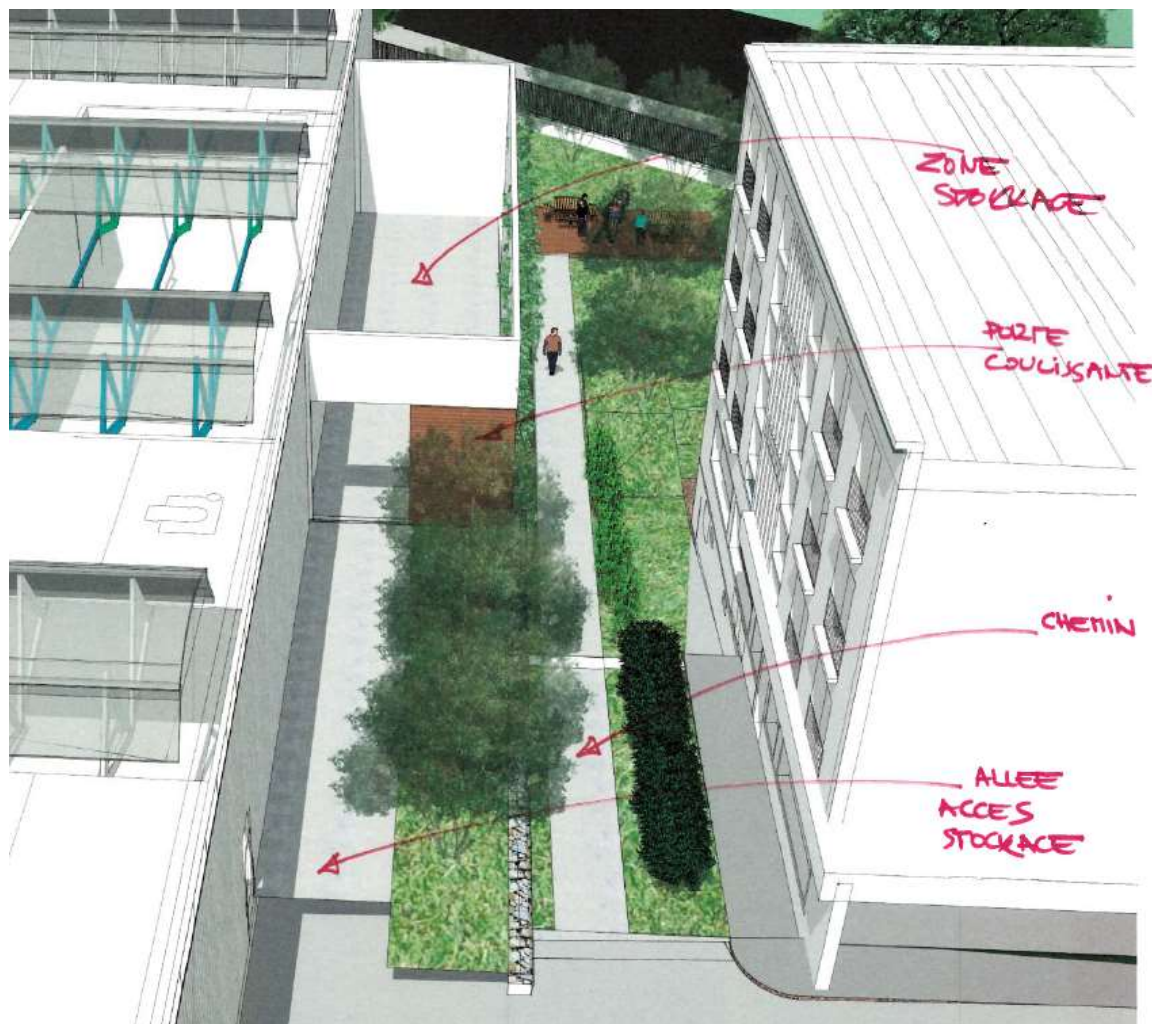
IMPLANTATION PROJET



ESQUISSE
—
TRAITEMENT DU VOLUME
ET DE SES ABORDS

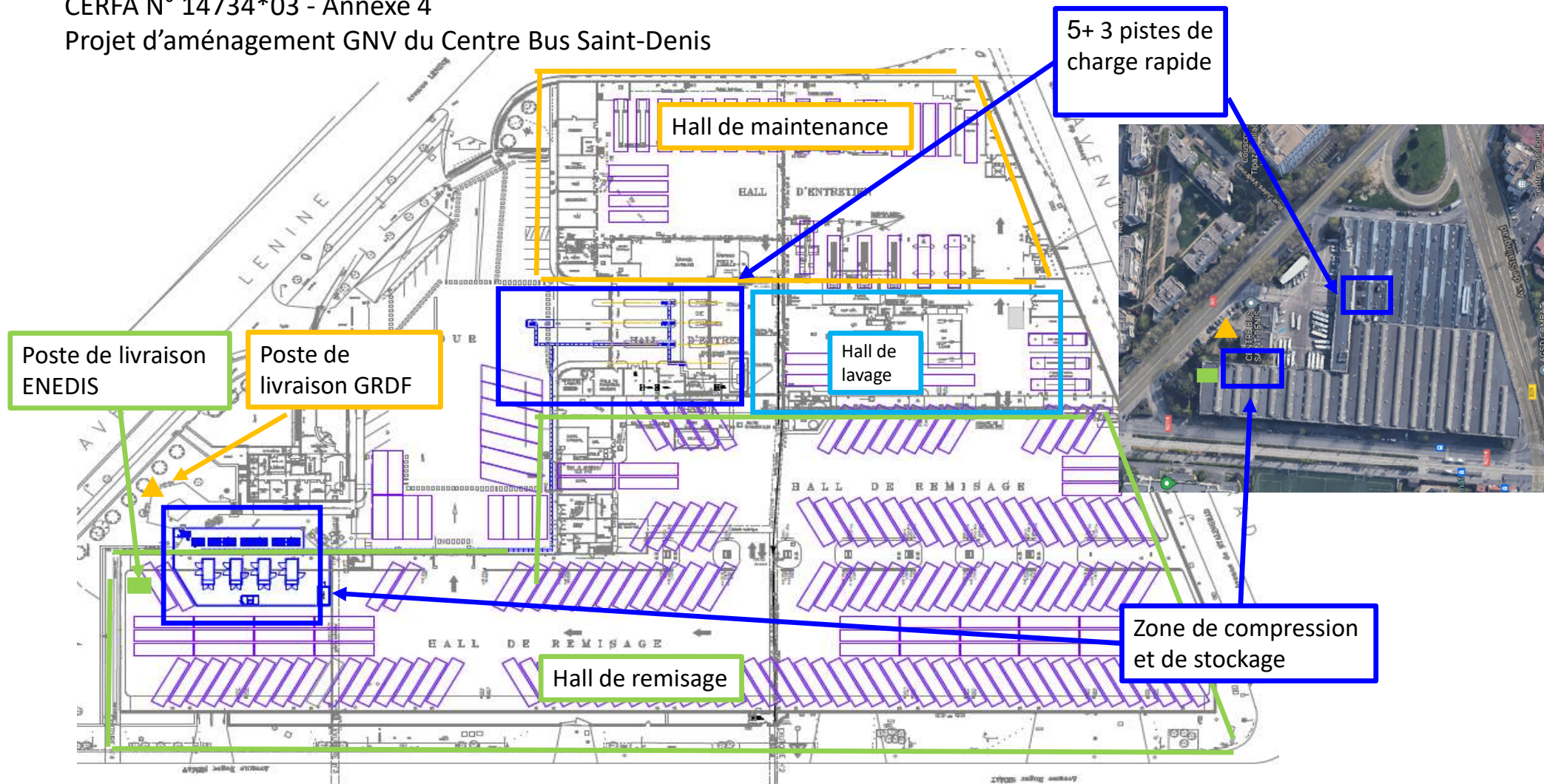
- Mur avec des bandeaux horizontaux et des câbles inox pour des plantes grimpantes
- Soubassement en gabions
- Chemin reliant les escaliers existants avec ponton bois pour aire de détente et pique-nique

CERFA N°14734*03 - Annexe 3-4 – Insertion photographique – Format A3



- Allée d'accès au stockage avec porte coulissante pour la gestion
- Tous les arbres de la zone sont remplacés par des essences variées sur un terrain amendé d'une nouvelle terre fertile.

CERFA N° 14734*03 - Annexe 4
Projet d'aménagement GNV du Centre Bus Saint-Denis



CERFA N°14734*03 - Annexe 5 – Plan des abords au 1/5 000 – Format A3

Ecole maternelle du stade

Ecoles maternelle et primaire

Palais des sports de Saint-Denis

Stade de Saint-Auguste

Tracé du Tram T5

Archives Nationales de Paris

Zone Pavillonnaire

Université Paris 8

Centre technique Municipal de Saint-Denis

Lycée Paul Eluard

Site internet:
GEOPORTAIL

Date de consultation:

23/09/2021

URL: <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Echelle:

1 / 5 000

